

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 26 novembre 2024
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	26 + 5 pouvoirs	15 novembre 2024	15 novembre 2024

N° délibération	Objet
2024-108	Nouvelles modalités subvention BAFA

Le 26 novembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Marie-Noëlle JAFFRE à Alexis MANAC'H, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Grégory LE GUILLOU à Arnaud COZIEN

Secrétaire de séance : Annie SALMAS

Rapporteur Anne ROLLAND

Aucune formation BAFA n'est proposée à l'échelle territoriale du COB. Pour se former, les jeunes sont amenés à se déplacer dans les grands centres urbains (Brest, Quimper, Lorient). Cela constitue pour certains un frein à la formation, notamment car cela engendre des frais supplémentaires. Face à ce constat, et face à la difficulté naissante à recruter des jeunes animateurs sur les périodes de vacances scolaires, l'association EPAL s'est associée à leurs homologues des Communautés de Communes de Haute Cornouaille et du Poher (COB29) ainsi qu'à l'UBAPAR (Union Bretonne pour l'Animation des Pays Ruraux) autour d'un projet de formation initiale BAFA locale. Le projet vise à proposer une première session de formation à Carhaix, en pension complète, du 15 au 22 février 2025. Le coût total de la

formation est de 600€ par participant. La formation pourrait accueillir jusqu'à 20 participants, 5 places seraient réservées à des jeunes vivants sur chacun des trois EPCI et 5 places resteraient ouvertes au-delà des frontières des trois EPCI.

Afin que ce projet voit le jour et que des jeunes puissent s'y inscrire, il est proposé à chacun des trois EPCI d'apporter un soutien financier aux participants pour un montant forfaitaire de 450€ par inscription, soit un budget maximum de 2 250€ par EPCI (5 X 450€). Ainsi, le reste à charge pour les familles serait de 150€. Une campagne de communication commune aux trois EPCI serait mise en place autour de ce dispositif d'aide. Il est par ailleurs proposé aux élus de Monts d'Arrée Communauté que l'aide forfaitaire soit directement délivrée à l'organisme de formation afin que l'avance des frais ne soit pas à la charge des familles.

Des trois EPCI, Monts d'Arrée Communauté est la seule qui dédie déjà une enveloppe annuelle pour soutenir le financement des formations BAFA. Cette enveloppe annuelle est aujourd'hui de 2 000 €. Ces deux dernières années, 4 demandes d'aide au financement du BAFA ont été traitées par an, l'aide apportée pour chaque demande se situe entre 400 et 500 €, elle est calculée en fonction du reste à charge des familles après déduction des différentes aides.

La commission Services à la population a donné un avis à cette proposition.

Pour ne pas risquer de défavoriser les jeunes du territoire qui, malgré cette nouvelle offre locale, souhaiteraient se former ailleurs, la commission propose au Conseil Communautaire de voter pour une augmentation de l'enveloppe dédiée aux aides BAFA, à hauteur maximum de 3 000€ (2 250 € maximum serait à destination du nouveau dispositif de formation locale et un minimum de 750€ pour tout autre demande d'aide). Concernant les places de formation délivrées par l'UBAPAR à l'échelle du COB, la commission est favorable à la proposition que l'aide forfaitaire soit directement versée à l'organisme de formation. En contrepartie de cette aide forfaitaire de 450€ sans avance de frais, il sera demandé aux participants de réaliser leur stage obligatoire de formation approfondie BAFA dans l'une des structures d'accueil du territoire.

Il est proposé de valider ces nouvelles modalités d'aides à la formation BAFA pour les jeunes du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve ces nouvelles modalités de versement d'aide à la formation BAFA pour les jeunes du territoire à compter de janvier 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name.